

Affaires démographiques
AdF
2025-179

ARRETE

Le Maire de MULHOUSE

VU l'article L 2122-30 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU les articles R 2122-8 et R 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU le code de procédure civile
VU le décret n° 2017-889 du 6 mai 2017 relatif au transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité
VU le décret n° 2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'état civil

ARRETE

Article 1^{er} - Les fonctionnaires municipaux désignés dans le tableau joint en annexe sont délégués à remplir les fonctions d'officier de l'état civil, hormis celles prévues à l'article 75 du code civil.

Ils pourront valablement délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Ils pourront également mettre en œuvre la procédure de vérification prévue par les dispositions du chapitre II du titre II du décret n° 2017-890 du 6 mai 2017.

Article 2 - Délégation de signature leur est également donnée pour la certification matérielle et conforme ainsi que pour la légalisation de signatures des pièces et des documents présentés à cet effet.

Article 3 - Les actes dressés et signés en vertu de l'article 1 ci-dessus ainsi que les certifications et légalisations visées à l'article 2 comportent la seule signature du fonctionnaire municipal délégué.

Article 4 - Les délégations accordées aux fonctionnaires municipaux désignés dans le tableau joint en annexe sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 5 - Le présent arrêté prendra effet à partir de ce jour.

Article 6 - En cas de mutation interne ou externe, les délégations accordées au fonctionnaire municipal concerné seront abrogées d'office.

Article 7 - Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Mulhouse, inséré au registre des arrêtés et ampliation sera notifiée :

- aux intéressées
- au représentant de l'Etat pour exercice du contrôle de légalité
- à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Mulhouse
- au Secrétariat Général (recueil des actes administratifs)

Fait à Mulhouse, le 21 janvier 2025

Le Maire



Michèle LUTZ

ANNEXE A L'ARRETE N°2025/179

NOM PATRONYMIQUE	NOM MARITAL	PRENOM	MATRICULE	GRADE	SPECIMEN DE SIGNATURE	SPECIMEN DE PARAPHE
GIVONE	BERTHON	Virginie	30368	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		
SCHLIENGER	POINÇOT	Aline	29583	Adjoint administratif		
FUGLER		Laura	30473	Adjoint administratif		